

PROJET D'AMÉNAGEMENT ROUTIER **GRANVILLE** **» AVRANCHES**

Concertation préalable du 23 juin
au 22 septembre 2025



manche.fr

Informez-vous et participez!

Le mot du maître d'ouvrage

Département de la Manche

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Le Département de la Manche s'engage avec détermination dans la modernisation de l'axe Granville-Avranches. Cette liaison est l'une des plus fréquentées du département.

Votre participation à cette concertation est primordiale. Vos avis, vos idées et vos préoccupations enrichiront notre réflexion et nous aideront à façonner un projet en cohérence avec les attentes de notre territoire.

Ensemble, faisons de ce projet un levier d'attractivité, de sécurité et de développement pour le territoire du Sud-Manche : aujourd'hui et pour les générations futures.

Le Département de la Manche compte sur vous pour enrichir, ensemble, ce projet. ■



Jean Morin,
président du Conseil
départemental
de la Manche

UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP



Alors que le Conseil Départemental avait la possibilité d'organiser cette concertation seul, il a fait le choix de faire appel à la Commission Nationale de Débat Public (CNDP), un organisme administratif indépendant, pour l'accompagner dans cette démarche.

Son rôle vise à :

- ◆ **Garantir la transparence et l'impartialité de la concertation**
- ◆ **Encadrer et superviser son bon déroulement**
- ◆ **Rédiger un bilan indépendant de la concertation**

La CNDP a désigné Sophie Marie, et Bruno Boussion en tant que garants avec pour mission de préconiser les modalités de concertation à mettre en œuvre, de veiller à la complétude des informations et de permettre l'expression de toutes et tous.



Sophie Marie



Bruno Boussion

**« Votre parole a du pouvoir.
Alors, exprimez-vous ! »**

Les garants de la CNDP en charge de la concertation :

Sophie MARIE : sophie.marie@garant-cndp.fr
Bruno BOUSSION : bruno.boussion@garant-cndp.fr
CNDP 244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

L'AXE GRANVILLE-AVRANCHES: UN PROJET REPENSÉ POUR UNE MOBILITÉ PLUS SÛRE ET DURABLE

Le Département de la Manche engage un projet de modernisation de l'axe routier RD673 entre Granville et Avranches. Cet axe stratégique pour la mobilité du Sud-Manche est très fréquenté par les habitants, les professionnels et les touristes. Il est confronté à des problèmes croissants de sécurité et de congestion.

Initialement pensé sous la forme d'une 2x2 voies, le projet a été profondément réorienté pour répondre aux nouvelles exigences en matière de sobriété foncière et de respect de l'environnement: il adopte une approche **progressive, localisée et intégrée**, articulée autour de la sécurisation des points clés, d'améliorations ciblées de fluidité et d'une limitation de l'impact environnemental.



Jusqu'à

22 000

véhicules par jour*

.....



Sécurité, fluidité, environnement: des enjeux territoriaux majeurs

Le territoire connaît une croissance modérée de la population mais **une très forte augmentation de la demande de mobilité, notamment liée à la périurbanisation, au dynamisme des zones d'emploi et au développement du tourisme**. Le taux de motorisation est élevé. L'axe supporte entre *9 500 et 17 000 véhicules/jour selon les tronçons, avec des pointes marquées en période estivale (jusqu'à 22 000 véhicules par jour dans la ZA du Croissant).

Certains secteurs, comme **Saint-Pair-sur-Mer** et **Marcey-les-Grèves**, souffrent de congestions régulières aux heures de pointe, notamment en raison du développement de zones d'activités des deux côtés de l'axe au cours des 20 dernières années. Les intersections et les tronçons sans voies de dépassement constituent des points de conflit, de ralentissements et, parfois, des accidents. Ces dysfonctionnements compliquent les trajets des usagers, et témoignent d'une infrastructure qui, à certains endroits, ne répond plus aux besoins actuels de circulation.

Le territoire présente un caractère sensible avec la présence de zones humides, de bocages et d'espèces protégées. Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs visant à atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) fixé d'ici 2050.

Une approche en deux phases pour concilier efficacité et responsabilité :

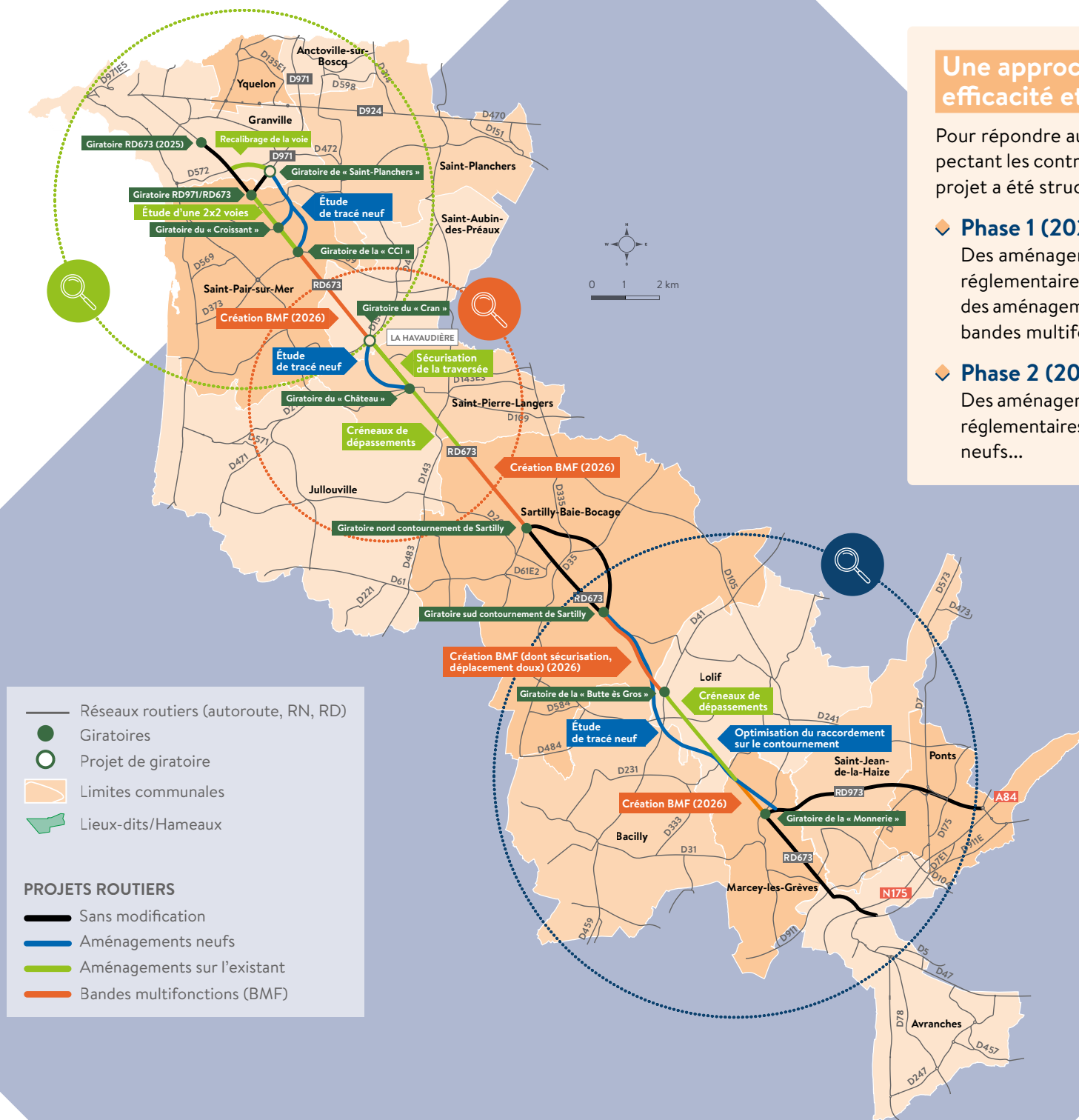
Pour répondre aux enjeux de sécurité et de fluidité tout en respectant les contraintes environnementales et réglementaires, le projet a été structuré en deux temporalités.

◆ Phase 1 (2024–2026) :

Des aménagements « légers » nécessitant peu de démarches réglementaires ou des procédures « légères » : essentiellement des aménagements sur place, c'est-à-dire sur l'existant, de type bandes multifonctions, création de giratoires...

◆ Phase 2 (2028–2030) :

Des aménagements plus « lourds » nécessitant des procédures réglementaires plus longues avec la réalisation d'aménagements neufs...



2
phases distinctes
du projet

ZA du Croissant

Fluidifier un secteur clé de l'économie locale

VARIANTE A

Contournement complet de la zone d'activité sur 2,3 km, entre le giratoire de la « CCI », au sud et la RD971, afin de réduire significativement le trafic dans la ZA du Croissant. Il intègre également la création d'un nouveau giratoire à Saint-Planchers (RD971) et l'aménagement sécurisé de la RD572 en une voie de 6 m de largeur, complétée par des bandes multifonctions d'une largeur de 1,5 mètre de part et d'autre de la voie.

Coût : 42 millions d'€



- Réseaux routiers (autoroute, RN, RD)
- Giratoires
- Projet de giratoire
- Limites communales
- Lieux-dits/Hameaux
- Renaturation de la voie

PROJETS ROUTIERS

- Sans modification
- Aménagements neufs
- Aménagement sur l'existant
- Bandes multifonctions (BMF)

C'est le **scénario privilégié** par les membres du comité de pilotage de l'opération réunissant les élus.

VARIANTE B

Contournement plus court de 1,5 km, entre le giratoire du « Croissant » et la RD971, **combiné à l'aménagement d'un tronçon en 2x2 voies sur l'existant**, entre le giratoire du « Croissant » et le giratoire de la « CCI ». Il limite l'impact environnemental tout en améliorant l'accès à la zone d'activités.

Coût : 34 millions d'€



- Réseaux routiers (autoroute, RN, RD)
- Giratoires
- Projet de giratoire
- Limites communales
- Lieux-dits/Hameaux
- Renaturation de la voie

PROJETS ROUTIERS

- Sans modification
- Aménagements neufs
- Aménagement sur l'existant
- Bandes multifonctions (BMF)

VARIANTE C

Aménagement sur place avec une 2x2 voies sur 1,7 km, entre le giratoire RD971/RD673 et le giratoire de la « CCI ». Il améliore la fluidité du trafic, mais sans réduire la circulation dans la zone du Croissant.

Coût : 11 millions d'€



- Réseaux routiers (autoroute, RN, RD)
- Giratoires
- Projet de giratoire
- Limites communales
- Lieux-dits/Hameaux

PROJETS ROUTIERS

- Sans modification
- Aménagements neufs
- Aménagement sur l'existant
- Bandes multifonctions (BMF)



Hameau de la Havaudière

VARIANTE A

Aménagement sur place avec des créniaux de dépassement et **une traversée du hameau sécurisée** grâce à des chicanes, des trottoirs, et des carrefours à feux pour améliorer le cadre de vie des riverains.

Coût: 10,3 millions d'€

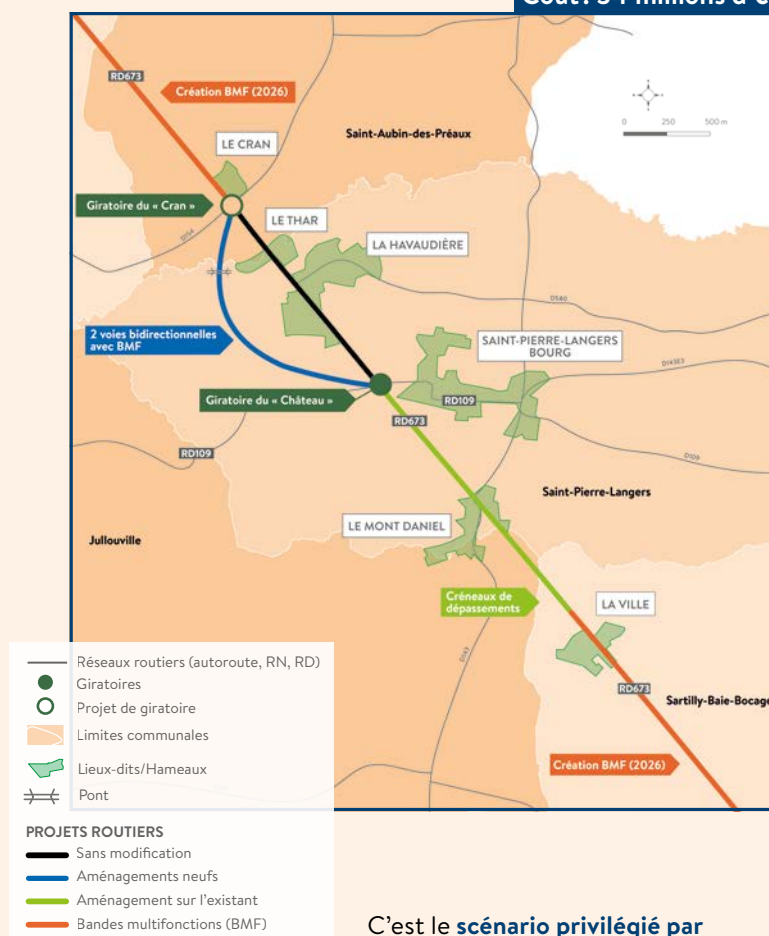


Apaiser la circulation au cœur de l'habitat

VARIANTE B

Contournement des hameaux du Thar et de la Havaudière, avec la construction d'un viaduc de 150 m pour franchir le cours d'eau du Thar. Il vise à réduire modérément le trafic en cœur de hameau tout en améliorant la fluidité, toutefois il présente un fort impact sur l'environnement.

Coût: 34 millions d'€



C'est le **scénario privilégié** par les membres du comité de pilotage de l'opération réunissant les élus.

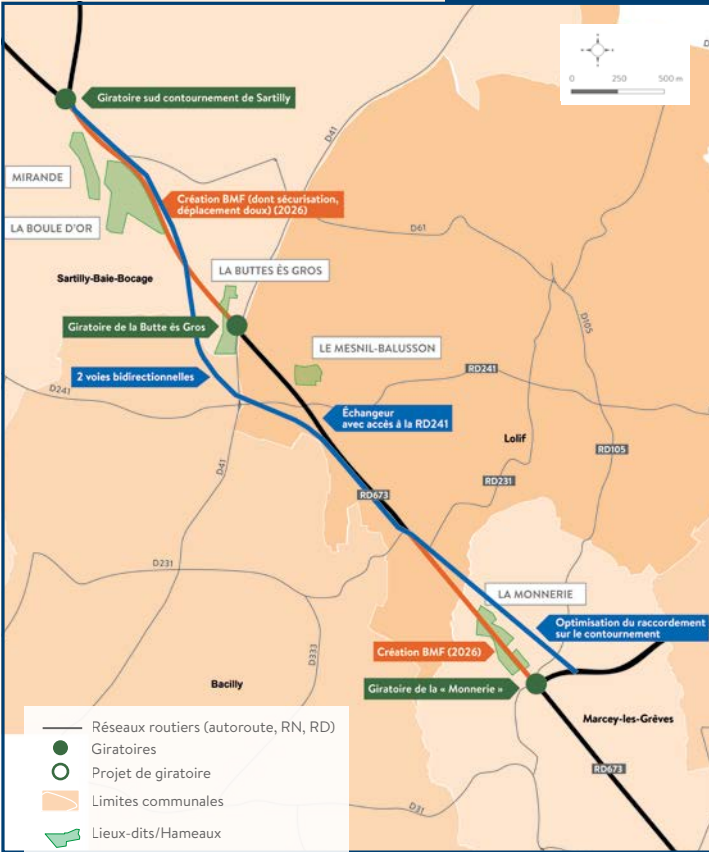
Barreau entre Marcey-les-Grèves et Sartilly-Baie-Bocage

Créer un lien stratégique pour la mobilité territoriale

VARIANTE A

Ce tracé assure la liaison entre les contournements existants, de Sartilly et Marcey-les-Grèves, par l'aménagement d'une section neuve sur l'itinéraire en 2 voies avec bandes multifonctions. Il génère de très forts impacts sur les milieux naturels et agricoles.

Coût : 60 millions d'€



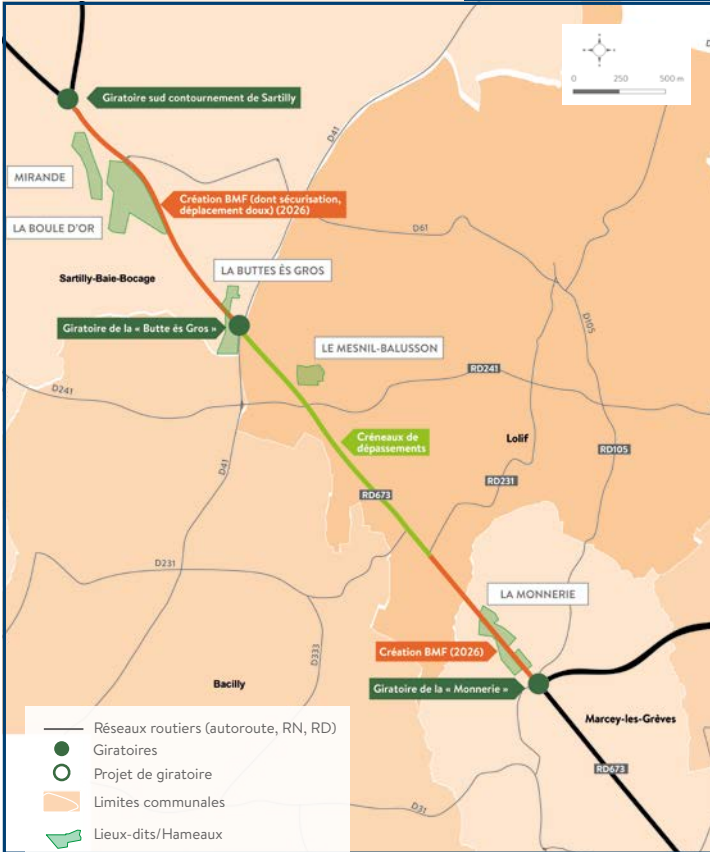
PROJETS ROUTIERS

- Sans modification
- Aménagements neufs
- Aménagement sur l'existant
- Bandes multifonctions (BMF)

VARIANTE B

Aménagement sur place avec des créniaux de dépassement. Il limite les impacts environnementaux mais apporte une amélioration modérée de la circulation.

Coût : 5 millions d'€



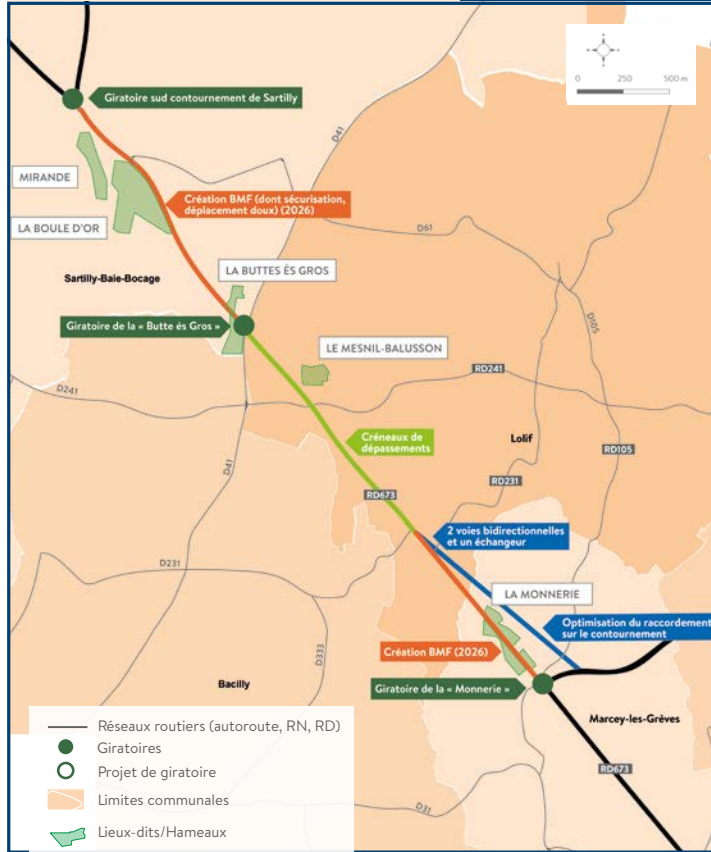
PROJETS ROUTIERS

- Sans modification
- Aménagements neufs
- Aménagement sur l'existant
- Bandes multifonctions (BMF)

VARIANTE C

Aménagement combinant l'optimisation du raccordement sur le contournement de Marcey-les-Grèves et des créniaux de dépassement. Il offre une meilleure fluidité mais avec un impact sur les milieux naturels et agricoles plus modéré.

Coût : 15 millions d'€



PROJETS ROUTIERS

- Sans modification
- Aménagements neufs
- Aménagement sur l'existant
- Bandes multifonctions (BMF)

Variante privilégiée.

Informations à retenir du projet

25 km

d'axe concerné
entre Granville
et Avranches

Un trafic moyen journalier qui varie entre 9 500 et 17 000 véhicules par jour selon les tronçons de l'axe Granville-Avranches, avec des pics marqués en période estivale (jusqu'à 22 000 véhicules par jour dans la ZA du Croissant).

3

zones ciblées :
ZA du Croissant,
Havaudière,
Sartilly-Marcey

Une approche progressive en deux phases :

la **sécurisation (2024-2026)**, l'**aménagement d'infrastructures (2028-2030)**

Une stratégie respectueuse de l'environnement :

éviter des zones humides, limitation de l'artificialisation, préservation des paysages (séquence Éviter, Réduire, Compenser).

8

permanences
en mairies
.....



4

réunions
publiques
.....

La concertation préalable se tient du 23 juin au 22 septembre 2025.

Durant cette période, les habitants, usagers, acteurs locaux et partenaires économiques sont invités à donner leur avis sur le projet. Ce dialogue s'organise autour de réunions publiques, de permanences locales et de contributions en ligne. À l'issue de cette phase, les enseignements de la concertation seront restitués dans un bilan, auquel le Département répondra en précisant les suites données au projet.



**Donnez votre avis et exprimez-vous sur
concertation-granvilleavranches.fr**

23 juin 2025 LANCEMENT DE LA CONCERTATION

24 juin 2025

Réunion publique

AVRANCHES
Salle Victor Hugo
De 19 h 30 à 22 h

2 juillet 2025

Permanences mairie

BACILLY
De 10 h à 12 h
LOLIF
De 14 h à 16 h

3 juillet 2025

Réunion publique

GRANVILLE
Salle multisports
de la Cité des Sports
de 19 h 30 à 22 h

7 juillet 2025

Permanences mairie

MARCEY-LES-GRÈVES
De 9 h 30 à 12 h
SAINT-PAIR-SUR-MER
De 13 h 30 à 17 h

4 septembre 2025

Permanences mairie

SAINT-PLANCHERS
De 14 h à 16 h 30
SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX
De 17 h à 19 h

9 septembre 2025

Réunion publique

FOLLIGNY
Salle des fêtes du
Carrefour Bailly
de 19 h 30 à 22 h

12 septembre 2025

Permanences mairie

SAINT-PIERRE-LANGERS
De 9 h 30 à 12 h
SARTILLY-BAIE-BOCAGE
De 14 h à 17 h

18 septembre 2025

Réunion publique

SARTILLY-BAIE-BOCAGE
Salle culturelle de
l'Étoile
de 19 h 30 à 22 h

CLÔTURE DE LA CONCERTATION 22 septembre 2025

Un programme de rencontres sur l'ensemble du territoire